

## CAHIER DE CRITERES D'ELIGIBILITE POUR LA CREATION D'ITINERAIRES CYCLABLES LOISIRS / TOURISME

- **STRUCTURANTS IDENTIFIES AU SCHEMA VELO**
- **AUTOUR DE LA LOIRE A VELO**

### PRINCIPES DE CADRAGE

Des itinéraires s'appuyant sur La Loire à Vélo permettant de pratiquer des boucles ou des itinéraires structurants identifiés au schéma départemental vélo loisirs tourisme ainsi qu'au schéma régional des véloroutes et voies vertes

Une offre adaptée aux clientèles touristiques (longueur, difficulté et intérêt touristique)

La cohérence avec les autres pratiques de randonnée (revêtement, fréquentation supportable, cohabitation des différentes pratiques)

Connaissance du territoire

Dimension intercommunale et longueur suffisante

Des projets s'intégrant dans une offre globale et participant au maillage du territoire

Priorité donnée à la sécurisation de l'itinéraire

L'ensemble de ces critères doit être réuni pour considérer un projet éligible.

### LES CRITERES D'ELIGILITE

#### **ENVIRONNEMENT DE L'ITINERAIRE**

<b>UN ATTRAIT TOURISTIQUE CERTAIN</b>	<b>Obliga- toire</b>	<b>Recom- mandé</b>
Intérêt paysager (paysages variés, présence de l'eau, curiosités naturelles, panorama, points de vue)	<b>X</b>	
Intérêt patrimonial (site visitable ou visible de l'itinéraire, éléments typiques ou remarquables)	<b>X</b>	
Pauses possibles	<b>X</b>	
Détente et loisirs (aires aménagées, équipées pour pique-nique et stationnement vélo, ombragées, aire de jeux, baignade)		<b>X</b>
<b>UNE OFFRE ADAPTEE</b>		
Longueur suffisante (20/30km pour une ½ journée – 40/60km pour 1 journée)	<b>X</b>	
Projet s'intégrant dans une offre globale et cohérente avec dimension a minima intercommunale	<b>X</b>	
Contribution au maillage du territoire	<b>X</b>	
Niveau de difficulté facile (public familial) à moyen (plus long avec dénivelé pour les entraînés)	<b>X</b>	
Cohabitation possible des différentes pratiques (vélo/pédestre/cavalier...)		<b>X</b>
Aménagement de l'équipement adapté aux différentes pratiques identifiées pour l'itinéraire	<b>X</b>	

<b>DES SERVICES SUR L'ITINERAIRE</b>	<b>Obliga- toire</b>	<b>Recom- mandé</b>
Point d'information touristique (OT, borne interactive, RIS)		X
Points d'entrée sur l'itinéraire aisément identifiables avec panneaux	X	
Signalisation touristique et d'interprétation		X
Stationnement voitures aux principaux points d'entrée sur l'itinéraire	X	
Stationnement vélos sur les points d'arrêt (centre-bourg, commerces, sanitaires ...)		X
Aire d'arrêt équipée (stationnement vélo, pique-nique, information touristique, sanitaires éventuellement)		X
Aire de détente		X
Sanitaires à moins de 500m de l'itinéraire		X
Commerces (épicerie, restaurant, boulangerie)		X
Hébergements (hôtel, chambre d'hôtes)		X
Intermodalité le long de l'itinéraire ou en cas de discontinuité (train, navette bus, bateau ...)		X
<b>UNE OFFRE TOURISTIQUE OBSERVEE</b>		
Comptage		X
Enquête		X

## LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<b>UN TRAFIC ROUTIER RAISONNE</b>	<b>Obliga- toire</b>	<b>Recom- mandé</b>
Un itinéraire sur petites routes et chemins ruraux	X	
Trafic < 1000 véhicules / jour (et recommandé < 500 véhicules/jour) (examen au cas par cas des dérogations)	X	
Filtrage des accès sur les voies en site propre		X
<b>DES TYPES DE VOIES DIFFERENTS</b>		
Voie en site propre : largeur minimum de la voie circulée majoritairement à 2,50 mètres en bi-directionnel	X	
Surlargeur cyclable ou bande cyclable : largeur minimum 1,00 mètre		X
<b>SECURITE ET SIGNALISATION</b>		
Traitement des carrefours et des intersections	X	
Traitement des secteurs à visibilité réduite	X	
Signalisation de police	X	
Signalisation bidirectionnelle et conforme aux normes	X	
Avis sécurité du Département avant mise en œuvre du projet sur routes départementales	X	
Avis sécurité du Département avant mise en service sur routes départementales		X
<b>UN RESEAU ENTRETENU</b>		
Note présentant les modalités d'entretien envisagées du réseau	X	